

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE

*de la Liberté*

SECRETARIAT DE DIRECT  
COURRIER ARRIVÉ LE :

21 MAI 1996

Centre Hospitalier Général  
MONTAUBAN

Le Président de la Commission Nationale  
de l'Informatique et des Libertés  
à

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE  
MONTAUBAN  
RUE DU DR ALIBERT BP 765  
82013 MONTAUBAN CEDEX

C.H.G. DE MONTAUBAN  
DIRECTION DES FINANCES  
Courrier arrivé le  
22 MAI 1996

N°

N/Réf. : JF/AC/JBR/CP/AT961827

**DEMANDE D'AVIS N° 448439**

A rappeler dans toute correspondance,  
notamment en cas de modification ou  
de suppression du traitement.

Paris, le 20/MAI 1996

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demande d'avis relative à un traitement automatisé d'informations nominatives, dont la finalité principale est :

**GESTION DE LA FILE ACTIVE**

Conformément aux dispositions de l'article 15 alinéa 3 de la loi du 6 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés", l'avis de la CNIL sera réputé favorable au terme d'un délai de deux mois à compter du 05/04/96, date de réception de votre demande d'avis.

En vertu des dispositions de l'article 15 précité, je vous précise que la mise en oeuvre de ce traitement est subordonnée à la publication de l'acte réglementaire portant création de celui-ci. En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir lors de sa publication, copie de l'acte réglementaire avec l'indication des modalités selon lesquelles cet acte aura été publié.

Enfin, j'attire votre attention sur les termes de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 :

"les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives doivent être informées :

- du caractère obligatoire ou facultatif des réponses ;
- des conséquences à leur égard d'un défaut de réponse ;
- des personnes physiques ou morales destinataires des informations ;
- de l'existence d'un droit d'accès et de rectification.

Lorsque de telles informations sont recueillies par voie de questionnaires, ceux-ci doivent porter mention de ces indications."

  
Jacques FAUVET

République Française

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS

21, RUE SAINT GUILLAUME 75340 PARIS CEDEX 07 TEL : (1) 45.44.40.65